

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Novembre 2015 à 20h00

## **Président : M. DUSSART**

Etaient présents :

MM. JEUNIAUX, CANDELIER, PROCHWICZ, RICHARD, CARRE, GAUDIERE, CAPRON, GUY, POURNY,  
Mmes COURTEAUX, ISEBE, HENNON, LEFEBVRE.

Etait absent excusé : M CARON, excusé, ayant donné une procuration de vote à Mme LEFEBVRE.

Secrétaire de séance : Mme COURTEAUX

Date de Convocation : 10 Novembre 2015

Date de la séance : 17 Novembre 2015

Affichée le : 24 Novembre 2015

Monsieur le Maire demande une minute de silence pour les victimes des attentats du vendredi 13 novembre à Paris.  
Nous sommes dans l'attente des consignes par la Préfecture.

## **Ordre du Jour :**

### **I) L'ajout d'une délibération**

M. le Maire demande l'ajout d'une délibération concernant :

- Taxe d'aménagement : Exonération pour les abris de jardin

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'ajout d'une délibération.

### **I) Approbation du compte rendu du 08 Octobre 2015**

M CARRE précise que le nom de la personne qui s'occupe des espaces verts à Amiens Métropole est Mme FRERE Gersendre.

M CAPRON précise qu'il ne fera pas de synthèse du document de Pont de Metz sur les risques majeurs car il ne l'a pas.

Sans autre remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **II) Délibérations :**

### **✓ DIA : Parcelles AE n° 3-28-29-68-76-181-184-185**

Monsieur le Maire donne lecture de la DIA envoyée par Maître NEVIASKI, notaire à Amiens (80) 183 Bd de St Quentin, concernant les parcelles Section AE n°76-3-28-29-181-184-68-185 situées « le village » à Vers Sur Selle.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir le droit de préemption sur les parcelles nommées ci-dessus.

### **✓ Travaux du parking rue Dufour : Demande de subvention et d'autorisation de préfinancement des travaux**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de l'aménagement de stationnement au parking de la rue Dufour, propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre des amendes de police et s'engage à réaliser les travaux si la commune est admise au bénéfice de ladite dotation et sollicite l'autorisation de préfinancement des travaux.

Propose le lancement d'une consultation de plusieurs devis de travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuvent le lancement de la consultation et sollicitent :

- Une subvention auprès du conseil Départemental au titre des amendes de police et l'autorisation de préfinancement des travaux.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**✓PAVE - Plan de mise en accessibilité de la voirie : Adhésion au groupement de commandes Amiens Métropole.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la réunion du 30 juin 2015, la commune avait approuvé l'établissement du PAVE et la proposition de se joindre au futur groupement de commandes de la Communauté d'Agglomération. Or la réglementation a changé et les communes de moins de 500 habitants sont dispensées de la réalisation du PAVE.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents de ne pas donner suite à la réalisation du Plan d'accessibilité de la voirie (PAVE).

**✓Travaux rue Dufour : Convention de participation d'Amiens Métropole enfouissement des réseaux et versement à Amiens Métropole.**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de la convention de financement pour l'aménagement de la rue Dufour à Vers sur Selle.

L'aménagement de la rue Dufour est inscrit au programme d'interventions Amiens métropole pour les années 2015-2016.

En accompagnement de ce projet, des travaux d'effacement des réseaux seront réalisés sur 2015 sur l'ensemble de la rue Dufour par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, maître d'ouvrage.

Afin de permettre la réalisation de cet aménagement, le versement d'un fonds de concours sur les travaux d'éclairage public sera sollicité auprès de la commune de Vers sur Selle conformément aux possibilités offertes par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Le fonds de concours s'élève à 30% des dépenses HT des travaux d'éclairage public, estimé à 9 660.00€.

Considérant que la rue Dufour est une voie d'intérêt communautaire, la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole participe à hauteur de 70% des dépenses HT des travaux d'effacement des réseaux restant à la charge de la commune la somme estimée à 23 160.00€.

Il y a lieu de signer une convention de fonds de concours et de remboursement des effacements des réseaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents d'approuver la convention de financement fonds de concours, pour les travaux d'éclairage public, pour un montant estimé à 9 660.00€ et de remboursement des effacements des réseaux pour un montant estimé de 23 160.00€.

Le conseil Municipal autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**✓Décision modificative : Subvention FAEDER, préservation des chemins ruraux.**

Dans le cadre de la préservation des chemins ruraux, nous avons perçu une aide publique du FAEDER et cette aide a été remise en cause.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en date du 29 octobre nous avons reçu une notification de remboursement de la somme de 3 338.00€ correspondant à la moitié de la subvention du FAEDER obtenue.

Au vu des crédits disponibles en investissement, il convient de modifier certains articles de la section d'investissement comme indiqué ci-dessous :

Budget Principal 2015

Section d'investissement - Dépenses

<b>Crédits à réduire</b>		<b>Crédits à ouvrir</b>	
Article 2312 op 113 Démolition maison	3 338.00€	Article 1328 op 95 Préservation chemins ruraux	+ 3 338.00€
<b>TOTAL</b>	<b>3 338.00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 3 338.00€</b>

Sur proposition de Monsieur le maire, les membres du conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, valident le virement de crédits tels que présentés ci-dessus.

#### **✓ Achat de cartes cadeaux : Agents communaux et bénévoles**

Monsieur le Maire propose d'offrir des chèques cadeaux aux agents communaux pour Noël et aux personnes bénévoles dans le cadre des actions menées dans le village.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents l'achat et la remise de chèques cadeaux aux agents communaux et aux bénévoles à partir de l'année 2015.

#### **✓ Investissements : Mandatement de l'investissement avant le vote du budget.**

Monsieur le Maire explique qu'en application de l'article L1612-1 du CGT et afin de permettre le paiement des dépenses d'investissement de la commune avant le vote du budget primitif 2016, le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements de la commune dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ces dépenses doivent être inscrites au BP 2016, lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents,

- D'acter le principe d'exécution du budget d'investissement 2016 avant son vote
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de la commune s'y affèrent.
- S'engage à les inscrire lors du vote du budget primitif 2016.

#### **✓ Taxe d'aménagement : Exonération pour les abris de jardin.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le code de l'urbanisme a été modifié par la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 et permet désormais d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Il rappelle que le taux de la taxe d'aménagement appliquée sur l'ensemble du territoire communal est de 3%. Un abri de jardin de 19m<sup>2</sup> serait assujéti à une taxe d'environ 700€.

Estimant que la taxe d'aménagement est censée contribuer au financement des équipements publics induits par des constructions nouvelles. Or un abri de jardin n'en génère pas, il paraît donc illogique d'assujéti à la taxe d'aménagement ce type de construction.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents,

- D'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin.
- Cette exonération s'applique à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

#### **IV) Informations Vers sur Selle**

##### **➤ Présentation de M. DUSSART**

- Travaux rue Dufour  
Les travaux ont pris du retard devraient reprendre courant janvier.
- Enfouissement des réseaux rue de l'église  
Démarrage des travaux début d'année 2016.
- Travaux du pont de la rue du moulin  
Les travaux sont commencés. Les poutrelles sont très abîmées, la circulation est interdite pour les engins de plus de 3T500. Des travaux importants seront à prévoir pour le pont et nous sommes dans l'attente d'un devis de rénovation.

#### **.20h35 : Arrivée de M CARON**

##### **- Participation citoyenne**

Le 1<sup>er</sup> décembre 2014, le conseil Municipal a approuvé l'adhésion à la participation citoyenne avec la gendarmerie.

La signature de la convention a eu lieu le 13 novembre avec le groupement de Montdidier.

Des personnes référentes doivent être désignées pour faire le lien entre les habitants et la gendarmerie.

Les personnes désignées sont Mmes Marie-Paule HENNON, Edith ISEBE, Mrs Jean-François CANDELIER, Jean-Jacques CARRE et Frédéric RICHARD.

#### **IV) Informations Amiens Métropole**

- Fiscalité  
Après réflexion, il n'y aura pas d'augmentation de l'impôt ménage en 2016, le gouvernement a décidé de reporter la réforme de la dotation globale de fonctionnement en 2017.
- Ordures ménagères  
Début 2016, des bacs jaunes vont remplacer les sacs jaunes.  
Chaque foyer recevra une fiche de renseignement à remplir qui sera distribuée en fin de mois avec le Vers l'Info.  
Les containers à verres seront changés par de plus récents ainsi que 2 containers à papier.
- Aménagement de la place du 8 Mai  
La place sera bientôt aménagée avec des bancs
- Voirie  
Le plateau surélevé en face de la mairie sera refait en décembre et le problème de la grille sera réglé.

## Tour de table

### ✓ M. CANDELIER

#### - Salle communale

Le four de la salle communale a été réparé par la Ste SMAF.

Dans le cadre du budget primitif 2016, un groupe de travail constitué de :

Mmes ISEBE, HENNON, Ms CANDELIER, CARRE, PROCHWICZ est mis en place pour faire des propositions de remplacement de matériel vieillissant à la salle communale ainsi qu'une démarche de subvention.

#### - Travaux de la rue Dufour

Lors des travaux, le pignon de la maison de M Jean-Luc PAUCHET a été abîmé mais tout a été réparé correctement.

#### - Téléthon

La commune de Plachy-Buyon organise également un repas le vendredi 04 décembre, il faudra prévoir une réunion de concertation avec toutes les communes concernées l'année prochaine.

M PROCHWICZ précise qu'il a diffusé l'annonce du Téléthon dans le JDA et le Courrier Picard.

#### - Ramassage des sapins de Noël

L'information de ramassage des sapins de Noël devra être notée dans le Vers Info.

### ✓ M. JEUNIAUX

#### - Banque Alimentaire

Cette année, nous avons collecté 540kg de marchandises contre 404kg l'année précédente.

Remercie les bénévoles et les habitants pour leur générosité.

#### - Repas du CCAS

La journée s'est très bien déroulée. Le prochain repas du CCAS aura lieu le 13 novembre 2016.

### ✓ M. PROCHWICZ

#### - Tour de Vers

Le Tour de Vers sortira en janvier. Les articles doivent être rendus pour le 18 décembre.

#### - Plaine de Jeux

Demande la pose d'un panneau « Interdiction de circuler » sur la plaine de Jeux.

#### - Eclairage public

A remarqué que plusieurs lampadaires ne fonctionnaient pas dans le village.

Réponse - Une demande d'intervention sera envoyée.

### ✓ Mme ISEBE

#### - Radars pédagogiques

Demande si nous avons reçu les résultats de circulation suite à la pose des radars pédagogiques.

A constaté à nouveau une plus grande vitesse de circulation depuis l'enlèvement des radars pédagogiques.

Réponse - Nous n'avons pas encore reçu les résultats.

### ✓ M. CAPRON

#### - SISA

Présente la nouvelle organisation du SISA et le règlement des soins infirmiers.

M DUSSART précise que le SIVOM de Boves pourrait prendre la compétence du SISA.

### ✓ M. CARRE

#### - Cabine téléphonique

Par un courrier de la Ste Orange, nous avons appris que la cabine téléphonique sera supprimée prochainement.

- Réunion de la commission fleurissement, plantations

Souhaite une réunion de la commission pour choisir les arbres à planter aux entrées de village, rue Haudière, à la mairie et à l'allée des marronniers.

- Cimetière, columbarium

Des rosiers sont à changer au columbarium.

Dans le cimetière, plusieurs tombes sont à l'abandon et il faudrait engager une procédure de reprise des tombes.

✓ Mme LEFEBVRE

- Bibliothèque

Il faudrait demander un détecteur pour que la lumière s'allume automatiquement en bas de l'escalier de la bibliothèque car il est difficile de trouver le bouton de la minuterie.

✓ Mme HENNON

- Circulation rue Haudière

A constaté qu'il est toujours très dangereux de sortir de la rue en voiture car il n'y a aucune visibilité sur la rue Emmanuel Bourgeois.

✓ Mme COURTEAUX

- Fête locale

La date de la fête locale restera inchangée, soit le premier week-end du mois d'octobre.

- Remise des dictionnaires

A eu lieu le mardi 10 novembre à la mairie.

Six enfants de l'école « les Jeunes Pousses » ont reçu un dictionnaire et une clé USB.

- Téléthon

Est à la recherche de personnes pouvant préparer et aider ce soir là.

- Conseil d'école

A eu lieu le Jeudi 12 novembre. Les effectifs sont stables.

Les enseignants ont des demandes en termes de matériels.

Les parents se plaignent de l'organisation à la cantine, trop de bruit et de cris.

### Réunion de Conseil

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le mardi 15 décembre 2015

Sans autre question des membres du Conseil municipal, Monsieur le Président lève la séance à 23h15